

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROBLÉMATIQUE DE VOL DE FILS DE GRUE SUR LES CHANTIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL : APPEL À LA VIGILANCE ET LA COLLABORATION

Montréal, le 25 août 2023 – L'Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec (AECSQ) souhaite informer ses membres ainsi que les membres des autres associations de la construction d'une problématique de vol de fils de grue qui a touché plusieurs chantiers de construction à travers Montréal. Cette série de vols, orchestrée par un groupe organisé agissant de manière méthodique, suscite une préoccupation croissante au sein de notre communauté de la construction.

Ces vols de fils de grue ne sont pas simplement des actes isolés, mais le résultat d'opérations planifiées et coordonnées. Les individus impliqués semblent être bien informés des emplacements et des horaires des chantiers, ce qui suggère une connaissance approfondie des activités de construction en cours. Face à cette situation, il est impératif que tous les acteurs concernés se mobilisent pour mettre un terme à ces actes répréhensibles.

Afin de combattre cette problématique, l'AECSQ demande à tous les responsables de chantier, entrepreneurs et ouvriers d'être particulièrement vigilants et à signaler tout incident de vol de fils de grue aux autorités compétentes. La collaboration avec les services de police est essentielle pour identifier les coupables et mettre fin à ces actes criminels.

Pour enrayer cette série de vols, l'AECSQ préconise la mise en place de mesures de surveillance renforcées sur tous les chantiers de construction. Les suggestions incluent :

Installation de Caméras de Sécurité : Les entreprises de construction sont encouragées à installer des caméras de surveillance dans des zones stratégiques des chantiers. Ces dispositifs pourraient jouer un rôle crucial dans l'identification des malfaiteurs et la collecte de preuves.

Agents de sécurité formés : Avoir des agents de sécurité spécialement formés pour surveiller les chantiers peut dissuader les criminels potentiels et contribuer à la prévention des vols.

Collaboration intensive avec la Police : En signalant immédiatement tout vol à la police et en fournissant des informations détaillées, les entreprises de construction peuvent faciliter l'enquête et la capture des responsables.

L'AECSQ invite donc tous membres ainsi que les autres associations à diffuser le présent communiqué. Ensemble, nous pouvons mettre un terme à ces actes et protéger nos chantiers de construction et notre productivité.

- 30 -

Source : Me Mathieu Godard
Coprésident de l'AECSQ
info@aeqsq.com